

pour y fermer les clubs. Partie avec trois pièces de canon, cette légion, composée de près de 1200 hommes, revint triomphante de son expédition au bout de très-peu de jours; elle fut de retour, à Lyon, précisément la veille du supplice de Chalier, supplice qui fut bientôt suivi de celui de Riard.

« Le temps marchait; les événements du 31 mai, à Paris, enflammaient les têtes dans nombre de départements: arrivent alors à Lyon les conventionnels Chasset et Biroteau, tous deux proscrits par le parti de la *Montagne*. Biroteau était un député des Pyrénées orientales, et Chasset l'était du département de Rhône-et-Loire. Accueillis à Lyon avec transport, ils n'ont pas de peine à persuader à tout le département que, par la proscription des *Girondins*, la convention nationale n'est plus ni *libre*, ni *entière*, que tous ses actes sont nuls de fait et de droit, et qu'il est de l'honneur français de ne pas reconnaître l'autorité d'une assemblée dominée par une faction *liberticide*. Ils proposent aux Lyonnais de se joindre aux fédérés du *Jura*, des *Bouches-du-Rhône*, de la *Gironde* et du *Calvados*, et cette énergique proposition est adoptée avec enthousiasme.

« Instruits de l'exaltation des esprits, les représentants du peuple, près l'armée des Alpes, essayent de recourir aux voies de conciliation. Un Lyonnais, le général Charles Sériziat, vient, de leur part, apporter des paroles de paix à ses compatriotes; mais elles ne sont pas entendues. Accusés tous les jours à la barre de la convention nationale, les habitants de Lyon s'exaspéraient de plus en plus, et chose assez bizarre, Charles Sériziat, qui était venu pour les engager à ne pas tirer l'épée du fourreau, finit par offrir de se charger du commandement des troupes que les Lyonnais voulaient armer pour la défense de leur ville. La proposition de Sériziat n'ayant pas été acceptée, ce général se hâta de retourner au quartier général de l'armée des Alpes, et, dans sa séance du 8 juillet au soir, la Commission de salut public de Rhône-